

ANNONCES



Nathan Couture en concert à Aniche

Nathan Couture donnera un concert à la salle Kopierre le vendredi 25 janvier 2019 à 20h. Jeune auteur compositeur canadien, Nathan Couture a réalisé au Québec la première partie de Garou et des 2Frères. Il s'accompagne à la guitare et au clavier. Il s'est également produit sur de nombreuses scènes de différentes régions de France (Haute Savoie, Périgord...) mais aussi à l'étranger (Danemark, Copenhague, l'île d'Oro, Pays-Bas, Belgique, ...) Avis aux amateurs de Folk et Rock. Le prix d'entrée est fixé à 10€ et gratuit pour les moins de 16 ans et demandeurs d'emploi. Réservations auprès de l'APEPAC au 06 88 59 74 32.

Après-Midi « Jeux de Plateau » à l'ALAPAGE

L'Association Laïque Anichoise de Promotion, d'Animation et de Gestion Educative organise le dimanche 20 janvier de 15h à 18h un après-midi Jeux sur le thème « Jeux de plateau » à la Maison de l'Enfance René-Chojnacki, 35 rue Delforge. Venez nombreux jouer au Monopoly, à la Bonne Paye, au Scrabble, aux échecs, au Jeu de l'Oie, au Labyrinthe, ...! Cet après-midi est ouvert à tous les enfants accompagnés d'au moins un parent et nécessite une inscription avant le 18 janvier au service administratif de l'ALAPAGE ou au 09 64 04 96 81 ou par mail à association.lapage.aniche@gmail.com. Il vous est également proposé la participation financière de 2€ pour une collation (2€ la part de galette des Rois + café ou jus d'orange).



À NOTER

Vente Cantine et Périscolaire (8 repas/enfant pour le mois de février 2019)

La vente aura lieu du mercredi 9 janvier au jeudi 17 janvier 2019 inclus uniquement le matin de 8h45 à 11h30 et le samedi 12 janvier de 8h45 à 11h30. Pour le paiement en ligne, envoyer un mail à paiementenligne-aniche@orange.fr du 07 au 13 janvier inclus afin de préciser vos besoins pour chaque enfant (nom et prénom de l'enfant, école et jours exacts de repas). Le règlement sera à effectuer sous 24h en ligne.

Candidatures Accueils de Loisirs Été 2019

Les candidatures aux postes pédagogiques (priorité aux titulaires du BAFA) pour les Accueils de Loisirs de l'été 2019 sont à adresser à l'attention de Monsieur le Maire d'Aniche jusqu'au vendredi 8 février 2019. Attention, aucune demande ne sera acceptée après cette date !

Campagne de sensibilisation

Nous vous informons que la Croix-Rouge française mène à Aniche, jusqu'au samedi 19 janvier inclus, une campagne de sensibilisation auprès du grand public.

Cette campagne vise à sensibiliser la population sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge française.

Elle a également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais **ne fera pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.**



Nuit de la Lecture

Vendredi 18 janvier aura lieu la 3^{ème} édition de la Nuit de la Lecture initiée par le Ministère de la Culture. La Médiathèque Norbert-Ségarde participe et organise un club de lecture ponctuel de 18h à 19h15 pour les enfants et de 19h30 à 21h pour le public adulte. Vous êtes invités à participer à cette rencontre pour échanger et partager autour de vos lectures du moment et de vos coups de coeur, dans une ambiance conviviale, en dégustant quelques boissons chaudes. Avis aux amateurs de bons livres ! L'entrée est gratuite.

Repas de la Saint-Valentin

Les Amis du SCA organisent samedi 16 février à partir de 19h30 à la salle Claudine-Normand un repas de la Saint-Valentin. Le prix est fixé à 26€ par adulte et à 13€ pour les enfants de moins de 12 ans. Inscription avant le vendredi 1er février. Paiement à l'inscription. Renseignements et réservations au 06 84 16 39 91 ou 06 61 59 93 93 ou chaque week-end au Club House.

Tennis Club Anichoise

Une rencontre aura lieu à la salle de Tennis située 43 rue Delforge dimanche 13 janvier à 9h opposant les TCA +35 ans 1 à TC Montigny-en-Ostrevent 1.

Gala de danse

La Troupe L' Danse organise samedi 12 janvier à 19h à la salle Louis-Pol (à côté de l'Idéal Cinéma Jacques-Tati) un gala de danse. Pour l'entrée, il vous sera demandé un denrée non périssable au profit des Restos du Coeur ou de l'association animalière « En attendant une famille ».

Assemblée Générale des ACPG

Les ACPG TOE et Veuves de guerre tiendra sa prochaine assemblée générale dimanche 13 janvier à 10h à la salle Claudine-Normand.

Gilets Jaunes

Les citoyens qui souhaitent s'associer à la démarche des gilets jaunes (carburants, pouvoir d'achat, retraites, I.S.F...) peuvent consigner leurs doléances sur le cahier déposé à l'accueil de la Mairie. Le Maire transmettra ce cahier à M. le Sous-Préfet de Douai.



Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / Pharmacie de garde : 08 25 74 20 30 ou www.servigarde.fr.



Aux Nouvelles !

La réparation de l'écran du cinéma Jacques Tati se poursuit. Les projections devraient reprendre le mercredi 16 janvier 2019. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Le programme mensuel du cinéma est visible dans la rubrique "Loisirs - Culture - Cinéma" sur le site internet de la ville : www.aniche.fr.



Aniche Actu N°2

du 07 janvier au
13 janvier 2019
www.aniche.fr



Directeur de publication : Marc Hémez

ACTUALITÉS

Bonne année 2019 !



En cette période de voeux et souhaits, au nom du Conseil Municipal, j'adresse aux Anichois :

Des voeux de joie, moments heureux à vivre en couple, en famille, avec les amis...
Des voeux de solidarité, dans une ville qui souffre : maladie, handicap, isolement, vieillesse, solitude...
Des voeux de santé, ce bien précieux qui permet de vivre et de savoir pourquoi et pour qui on vit...

Et le meilleur pour une ville où il fait bon VIVRE ENSEMBLE : la sécurité, le bon voisinage, la croissance, le cadre de vie, l'emploi, l'avenir de notre jeunesse...

Pour le Conseil Municipal
Le Maire, Marc Hémez.

La cérémonie des voeux du Maire à la population, aux associations et administrations se déroulera le samedi 19 janvier 2019 à la salle Pierre de Coubertin à 17h.



Ballon du Centenaire, retour à l'envoyeur !

Le 11 novembre 2018, plus de 400 ballons avaient été lancés, place Berrioz, par de jeunes citoyens, afin de marquer les festivités du Centenaire de l'Armistice de 1918.

Une trentaine de ballons a atterri en Belgique et nos voisins et amis belges ont bien voulu nous faire retour du coupon/réponse.

Nos ballons de l'armistice sont arrivés jusqu'aux villes de Ophasselt (Région Flamande, Province de Flandre-Orientale) et aussi en Région Wallonne dans la province du Hainaut dans les communes de Wattines, Houtaing-lez-Ath, Leuze, Mainvault, Moulbaix, Oeudeghien...

Un grand merci à nos jeunes compétiteurs.

Le Maire Marc Hémez a adressé ses remerciements et souhaits de bonne année à nos amis d'Outre Quiévrain.



14^{ème} Marche du CACSA

Dimanche 6 janvier s'est déroulée la 14^{ème} marche en hommage à Jacques Corbisez, ancien président et membre fondateur du CACSA mais aussi ancien adjoint aux fêtes et cérémonies. Plus de vingt personnes se sont retrouvées pour effectuer leur parcours de 8km dans la joie et la bonne humeur en présence de Michel Fleurquin, adjoint aux sports.

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte également d'une **OBLIGATION LÉGALE** en vertu de l'article L. 9 du Code Electoral.

Les personnes récemment installées dans la commune doivent se faire inscrire en Mairie, service de l'Administration Générale, munies d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, loyer, ...) avant le 31 mars 2019.

Il est rappelé que l'exercice du droit de vote dans la commune est obligatoirement subordonné à l'inscription sur les listes électorales.



Les personnes déjà inscrites et concernées par un changement de situation (mariage, divorce, changement d'adresse à l'intérieur de la commune) doivent le signaler avant le 31 mars 2019.

Enfin, celles et ceux qui préfèrent Internet peuvent effectuer cette formalité obligatoire en se connectant à l'adresse suivante : www.service-public.fr.

Après avoir créé un compte unique et entièrement sécurisé, il leur sera possible de se faire inscrire sur les listes électorales de la commune en ligne sans aucun déplacement. Les changements de situation peuvent également être effectués sur le même site.

Étude sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête se déroule depuis le lundi 31 décembre 2018, se termine le mardi 22 janvier, rédemarre le lundi 18 février pour s'achever le mardi 12 mars 2019.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités, ...).

Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

Un enquêteur, muni d'une carte officielle, vous interrogera peut-être soit par téléphone, soit par visite.

Vous serez prévenu individuellement par courrier et informé du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors de l'entretien restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Nous vous remercions de bien vouloir recevoir favorablement l'enquêteur et le renseigner.

Pour plus de renseignements, consultez le site www.insee.fr (cliquez sur Répondre à une enquête de l'Insee > Enquête auprès des particuliers).



HISTOIRE

Émile Danchin, 20^{ème} Maire d'Aniche



Issu d'une très ancienne famille anichoise dont on retrouve les ancêtres dès 1655, Émile Danchin est né le 30 août 1879, rue de Bouchain (devenu boulevard Drion).

Son père Louis est comptable, sa mère Rosalie Germain a 27 ans lorsqu'elle lui donne naissance. En 1893, Emile doit interrompre ses études pour succéder à son père, entrepreneur, décédé rue Patoux. Il s'associe alors avec son frère Louis dans l'entreprise de travaux publics, ils seront aussi tous deux administrateurs de la caisse d'épargne d'Aniche.

Dès 1904, il est Conseiller Municipal à l'âge de 25 ans. Il deviendra Maire d'Aniche lors des élections municipales le 17 mai 1925.

Son mariage est célébré le 7 juin 1926 à Aniche. Émile Danchin a 46 ans, sa future épouse Valentine Carpentier a 30 ans. De leur union naîtra un fils unique, Victor en 1929. Cette même année, son mandat de Maire prend fin lors des élections de mai.

Il décède le 20 mars 1935 âgé seulement de 55 ans et sera inhumé dans la sépulture familiale au cimetière du centre.

Pendant son mandat auront lieu les travaux de couverture de l'église et la réception des travaux de l'hôtel de ville suite à la guerre 14/18, le recensement de 1926, l'établissement d'un réseau d'égouts en 1927, le projet de réseau d'eau potable, la fourniture de 2 nouvelles cloches, l'électricité dans 5 écoles et le plan d'aménagement et d'extension de la ville en 1928.

Texte de Michel Debève.

Le recensement, chacun de nous compte

Une partie de la population de notre commune sera recensée entre le 17 janvier et le 23 février 2019. Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit en matière de crèches, d'hôpitaux, de pharmacies, de logements, de transports publics, de rénovation de quartiers, d'infrastructures sportives, etc., vos réponses sont essentielles pour aider vos élus à mieux répondre à vos besoins.



En 2019, une partie de la commune est recensée. En effet, chaque année, une enquête est organisée par la Mairie et l'Insee dans les communes de 10 000 habitants ou plus, auprès d'un échantillon de 8 % de leur population. Ainsi, il se peut que vous soyez recensé cette année, alors qu'un membre de votre voisinage ne l'est pas.

Si vous êtes concerné, un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 17 janvier 2019. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.



Liste des adresses recensées

1-3-5-7-9-11-13-17	Allée du Château d'eau	12-22-23-66	Rue Carnot	8-16-45-53-65-77-99-127	Rue Jean Lutas
8-30	Avenue du 1er Mai	6	Rue de Castillon	5	Rue de Marennes
3B-11 sauf A, B, C, D, E, F, G, H-11A-55-62-125-133	Boulevard Paul-Vaillant Couturier	35-38-45-48-82 sauf B-86	Rue Louis-Chantreau	7-20	Rue du Marquis de Trainsel
37-44-59-62-92-99-127-139-140-170-177-212-237-246-260	Boulevard Drion	10	Rue de la Cognée	13-22-33-36	Rue des Frères Martel
17	Chemin Belote	1-14-23-28	Rue Denis Cordonnier	11-14	Rue des Mimosas
11	Cité Belote	1-10-15-31-34-44-64-79-93-100-106-115-132-137-151-156-172-195-221 sauf B	Rue du Général De-lestraint	12-30	Rue de Montguyon
8	Cité Caton	31-52-68	Rue Louis Delforge	9-26	Rue Guy Moquet
7-12	Cité Saint-Martin	2B-3-28-63-67	Rue Gaston Delval	7-11-24-35	Rue Jean Moulin
17	Cité des Trente-Huit	10D-10E	Rue Jules Domisse	41-67-141	Rue du Moulin Blanc
33/3C-33G	Cour des Lilas	5-33-80A	Rue Auguste Dubray	12	Rue Eugène Natiez
1 sauf C	Impasse Ducret	11-24-31-60	Rue Ducret	1C-1D-27-41-46-52-75-85-98-110-138-142	Rue de Novy-Bor
17-28	Place Berrioz	5-15-17-24-38-43	Rue des Frères Fâche	10	Rue d'Oléron
37	Place Fogt	22-27	Rue Fauqueux	10-23-41B-42B-42F-45-64-74-80B-113	Rue Adolphe Patoux
13	Place Jean Foulon	18-46-59-71-73-88-104-146	Rue Elie Fendali	7C-19-31-33	Rue Gabriel Péri
6-26	Rés. des Marronniers	24-54-60	Rue Jules Ferry	5-14-16	Rue de Picardie
100	Rés. Marie Curie	2Bis	Rue de Flandres	6	Rue Pablo Picasso
400	Rés. de la Pyramide	11	Rue Fogt	13	Rue des Pâquerettes
93	Rés. Sainte-Barbe	24	Rue de Fronsac	7-7Bis-16-21	Rue de Provence
113	Rés. Sainte-Catherine	11-22	Rue Gambetta	2-13-32	Rue de Rochefort
10-28-36-45	Rue d'Alsace	35-36-38Bis-40-44-85-89C-98-98Bis	Rue Gaspard	53	Rue Denfert Rochereau
22-34	Rue d'Artois	31-36	Rue Edouard Gibour	15-16-19-24-49-63	Rue Jean Rousselin
3-4	Rue Lucie Aubrac	1	Rue du Hainaut	4-10	Rue de Royan
4	Rue d'Azincourt	17-29-45-58-81-100-113-128-142	Rue Jean Jaurès	1	Rue de Saaint-Emilion
8-11-41-43-60-63F-73	Rue Henri Barbusse	7-23-34-39-53-92-96-117-131	Rue Kopierre	4B	Rue de la gare Sainte-Hyacinthe
8	Rue de Bergerac	49	Rue Léo Lagrange	1-16	Rue de Saintes
11-12-39-48-62	Rue de Bobingen	13-16-29-41-81-87-90-105-112-117-137	Rue Edmond Laudeau	14-15-40-56-66-92	Rue de Verdun
14-27	Rue Georges Braque	2	Rue P.J Laurent	2-30A-60-67-79-122	Rue Robert Verrier
26	Rue de Bretagne	12-26-39-83	Rue des Frères Lemaire	26	Rue Wambrouck
2-5-10-31	Rue de la Briquette	7	Rue de Libourne	7-11	Voie Sentron
39-55-65	Rue Buisson	6-10-26-37-53	Rue de Lorraine		

Il vous proposera le recensement en ligne ou vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la Mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 23 février 2019.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la Mairie au 03.27.99.91.10 ou 12 ou 18.

Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2019 et vous faire recenser en ligne : www.le-recensement-et-moi.fr. Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr.